

Image not found or type unknown



Droit de retractation d une nue- propriete

Par **bea13**, le **01/04/2013 à 12:44**

Bonjour j ai vraiment besoin de savoir si je peux encore me retracter quand j ai signe l acte de nue- propriete le 25 mars 2013 car je ne veux pas d une maison en lambeaux , il y a tout a refaire! Comment faire pour se retracter ? Est ce trop tard ?
Merci de vos reponses, aidez moi

Par **amajuris**, le **01/04/2013 à 14:02**

bjr, rnje comprends que vous avez accepté la succession. rncdt